



Convention relative aux droits des personnes handicapées

Distr. générale
20 août 2013
Français
Original : anglais

Conférence des États parties à la Convention relative aux droits des personnes handicapées

Sixième session

New York, 17-19 juillet 2013

Compte rendu analytique de la deuxième partie* de la 3^e séance

Tenue au Siège, à New York, le jeudi 18 juillet 2013, à 15 heures

Président : M. Tafrov. (Bulgarie)

Sommaire

Questions relatives à la mise en œuvre de la Convention (*suite*)

a) Débat général (*suite*)

* Le compte rendu analytique de la première partie de la troisième séance, tenue le jeudi 18 juillet 2013, à 10 heures, est publié sous la cote [CRPD/CSP/2013/SR.3](#).

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum, portées sur un exemplaire du compte rendu et adressées dès que possible au Chef du Groupe de contrôle des documents (srcorrections@un.org).

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).



La séance reprend à 15 heures.

Questions relatives à la mise en œuvre de la Convention (suite)

a) Débat général (suite)

1. **M. Spinellis** (Grèce) dit qu'en dépit de la crise financière, l'engagement son pays à l'égard des droits des personnes handicapées n'a jamais été plus fort et que les initiatives adoptées dans ce domaine comprennent notamment la publication d'un manuel détaillé sur les droits des personnes handicapées et l'allocation de fonds pour le transport des enfants vers des écoles spécialement équipées. En outre, l'accessibilité est devenue une condition de réalisation des travaux publics. À l'échelon local, les maires en assurent la promotion et le suivi. Les efforts de la Grèce sont ancrés dans la conviction que les personnes handicapées ont les mêmes droits que les personnes non handicapées.

2. Il rend hommage aux organisations de la société civile telles que l'International Disability Alliance qui a joué un rôle de chef de file dans ce domaine et qui a obtenu des résultats tangibles. Il importe de garder à l'esprit que l'adhésion à l'esprit et à la lettre de la Convention requiert que toutes les parties traitent avec les personnes handicapées et les fassent participer à tous les processus de prise de décision. Encourager le secteur privé à former des partenariats avec le secteur public et la société civile est une méthode rentable pour aider à autonomiser les personnes handicapées. Comme les objectifs du Millénaire pour le développement n'ont pas pris en compte le handicap, la communauté internationale devrait saisir chaque occasion pour l'inclure comme thème transversal dans l'ordre du jour mondial du développement durable.

3. **M. Lekarev** (Fédération de Russie) dit que son pays a signé la Convention en 2008 et l'a ratifiée en 2012, outre les mesures administratives, légales, financières, économiques et autres déjà appliquées afin de donner aux personnes handicapées les mêmes droits et les mêmes possibilités. Durant la période précédant la ratification, dix nouvelles lois, relatives à l'accessibilité, à l'emploi et aux soins de santé, ont été promulguées et plus de 30 amendements à la législation déjà en vigueur sur le handicap ont été adoptés. La coordination relative aux personnes handicapées est assumée par une commission présidentielle constituée de représentants du pouvoir

exécutif et du pouvoir législatif, d'organisations de la société civile ainsi que d'organisations de personnes handicapées.

4. La Convention a été mise en œuvre dans le cadre d'un programme gouvernemental à long terme dont les objectifs sont notamment de multiplier par huit le nombre d'établissements scolaires accueillant des personnes handicapées, de créer 300 000 nouveaux emplois grâce à l'adoption de quotas de personnes handicapées, d'augmenter de façon régulière le montant des pensions qui leur sont versées, de substituer de façon plus systématique les programmes de la télévision nationale et d'apporter des changements aux ressources étatiques et municipales de l'Internet de manière à fournir des services en ligne aux personnes handicapées.

5. Depuis 2011, les programmes étatiques de réadaptation, d'évaluation et de diagnostic ont fait l'objet d'améliorations. Les classifications internationales pour déterminer le fonctionnement de la santé et les limitations fonctionnelles du handicap sont utilisées. Des actions sont en cours pour que les personnes handicapées soient traitées de façon plus respectueuse par l'ensemble de la société. Il importe de susciter davantage d'empathie à leur égard et de faire participer le public à leur intégration au sein de la société. Cette sensibilisation s'appuiera sur les expériences de divers pays présentées à l'occasion de conférences internationales, y compris la présente Conférence.

6. **M^{me} Sucuoğlu** (Turquie) déclare que l'engagement de la Turquie d'appliquer intégralement la Convention se reflète dans de nombreuses activités, notamment les efforts de coordination entrepris par la Direction générale des services pour les personnes handicapées et les personnes âgées, l'élaboration en cours du Programme national d'action en faveur des personnes handicapées, outre la mise en œuvre de projets menés en coopération avec l'Union européenne et le Programme des Nations Unies pour le développement visant à améliorer la collecte de données et à assurer une plus large adhésion à la Convention. L'amélioration de la situation des personnes handicapées requiert d'accorder une attention spéciale à certains domaines clés, notamment l'éducation, l'accessibilité, l'absence de discrimination, l'inclusion et la sensibilisation. La fréquentation scolaire des enfants handicapés dans l'enseignement turc a augmenté de plus de 100 %

depuis 2004, en partie grâce à des mesures telles que le transport gratuit des enfants et l'envoi d'enseignants au domicile des enfants ayant des besoins spéciaux.

7. La loi sur les personnes handicapées promulguée en 2005 dispose que les lieux publics, les systèmes de transport ainsi que les routes doivent être accessibles aux personnes handicapées et leur permet de participer aux mécanismes de prise de décision dans un très grand nombre de domaines. Un plan national d'accessibilité a été mis en œuvre en 2010 et la législation visant à lutter contre la discrimination à l'égard des personnes handicapées a été durcie. Finalement, la Turquie a financé des séminaires nationaux pour former des représentants du Gouvernement, de la société civile et des membres de l'appareil judiciaire ainsi que des experts en matière des droits de l'homme et de handicap.

8. **M. Hess** (Costa Rica) dit que son pays a fait des progrès notables dans la mise en œuvre de la Convention. Le Costa Rica a été l'un des premiers pays en Amérique latine à élaborer une norme d'accessibilité de l'habitat pour les personnes handicapées. En vue de lever les obstacles à leur accès à la justice, la Cour suprême a adopté les Règles de Brasilia concernant les conditions d'accès effectif à la justice des personnes vulnérables. La loi reconnaissant que le langage des signes au Costa Rica est assimilable à la langue maternelle est entrée en vigueur. Des mesures telles que le plan national pour l'emploi des personnes handicapées et le programme « Empléate » (Ayez un emploi) destiné principalement aux jeunes, visent à améliorer leur employabilité ainsi que les offres d'emploi.

9. En ce qui concerne la coopération internationale, la mise en œuvre d'une stratégie communautaire et inclusive de développement est en cours sous les auspices de l'Agence japonaise de coopération internationale et de l'Agence espagnole de coopération internationale. La stratégie est fondée sur un modèle ascendant dans lequel les communautés sont invitées à identifier leurs problèmes et leurs besoins pour les présenter ensuite aux autorités locales. Les partenariats public-privé et public-public sous-tendent cette stratégie dont la coordination est assumée par l'entité responsable des personnes handicapées afin de faire le meilleur usage possible des maigres ressources communautaires. De plus, des alliances bilatérales stratégiques contribuent à promouvoir la coopération

Sud-Sud ainsi que des coopérations triangulaires en Amérique latine.

10. **M. El Guenouni** (Maroc) dit que la Constitution marocaine interdit la discrimination fondée sur les handicaps et contient des politiques en faveur des personnes handicapées, de leur réhabilitation et de leur intégration dans la vie sociale. Un nouveau système juridique a été mis en place tandis qu'une politique et une action officielles sont en voie d'être formulées pour protéger les droits des personnes handicapées. Les résultats de l'enquête nationale sur le handicap serviront à fonder le programme destiné à répondre aux besoins spécifiques des personnes handicapées.

11. Le Maroc a récemment été l'hôte de la Conférence diplomatique en vue de conclure un traité visant à faciliter l'accès des aveugles, des déficients visuels et des personnes ayant d'autres difficultés de lecture des textes imprimés et a signé ensuite le Traité de Marrakech visant à faciliter l'accès des aveugles, des déficients visuels et des personnes ayant d'autres difficultés de lecture des textes imprimés aux œuvres publiées. Le Maroc soumettra son rapport initial au Comité des droits des personnes handicapées sur la mise en œuvre de la Convention en 2013.

12. **M. Guzmán Jara** (Pérou) dit que son gouvernement a adopté une problématique d'inclusion sociale des personnes handicapées. Son rapport initial a été soumis au Comité des droits des personnes handicapées en 2012 et toute la législation pertinente a été mise en conformité avec la Convention. Le Conseil national pour les personnes handicapées œuvre activement en coopération avec les autorités régionales et municipales du pays pour intégrer les personnes handicapées dans tous les domaines de la vie. En outre, le Pérou a alloué plus de 200 millions de dollars aux questions de handicap dans son budget annuel.

13. Le programme « Je peux » (Soy capaz) a permis l'emploi de 1320 personnes handicapées depuis son lancement en 2012. Le projet pilote dans la région de Tumbes, dont la mise en œuvre s'est faite en trois étapes – recensement des personnes handicapées, recherches biologiques, psychologiques et sociales sur les personnes handicapées et réponses rapides pour satisfaire leurs besoins – est en période d'achèvement. Trois millions de dollars ont été investis dans ce recensement spécial mené à l'échelle nationale qui a produit des données ventilées relatives aux personnes

handicapées au Pérou. Elles constituent 5,2 % de la population.

14. **M. Jaeger** (Luxembourg) dit que son gouvernement s'est pleinement engagé dans le dialogue et la coopération directes avec les personnes handicapées. Un Plan d'action quinquennal en vue de mettre en œuvre la Convention a été formulé en 2011, mettant l'accent chaque année sur une thématique différente. L'autonomisation des personnes handicapées est le thème pour 2013. Dans ce cadre, son gouvernement assure la diffusion d'informations dans des formats accessibles et collabore avec un Centre de compétence pour un langage facile qui enseigne à communiquer dans un langage clair et simple.

15. La loi de 2003 relative aux personnes handicapées a pour objectif de promouvoir la sécurité et l'indépendance économiques de ce groupe, avec des dispositions garantissant un système de rémunération garantie au profit des salariés handicapés ainsi qu'un régime de pensions pour les personnes gravement handicapées qui ne peuvent pas gagner leur vie moyennant une activité salariée. Le Gouvernement favorise activement la participation des personnes handicapées dans les décisions, notamment en finançant le programme de la « Life Academy » qui offre des formations continues aux personnes handicapées. Il remplace également le système actuel de tutelle par un système de soutien et d'assistance aux personnes handicapées dans le processus de prise de décisions concernant leur bien-être. De même, la législation en vigueur sur l'accessibilité est mise en conformité avec la Convention.

16. **M. Thrower** (Royaume-Uni) déclare que son gouvernement a fait des progrès sensibles dans la mise en œuvre de la Convention, ainsi que l'illustre la publication de la stratégie nationale de lutte contre le handicap intitulée « Fulfilling Potential – Making it Happen » (Libérer son potentiel – le réaliser). La stratégie, élaborée conjointement avec des organisations représentant les personnes handicapées, a souligné la nécessité des partenariats intersectoriels avec les personnes handicapées et a favorisé de nouvelles méthodes de travail pour obtenir de meilleurs résultats. Son Gouvernement a également élaboré un cadre de résultats et d'indicateurs destinés à suivre les progrès réalisés sur le plan national, outre la trousse d'action communautaire pour la collecte des données à l'échelon local.

17. La publication du rapport sur les jeux olympiques et paralympiques de Londres en 2012 a reflété l'engagement du Royaume-Uni à offrir un souvenir tangible aux personnes handicapées et à promouvoir les communautés axées sur l'inclusion, l'accessibilité et les attitudes positives à l'égard des personnes handicapées. Le lancement en juillet 2013 du « Disability Confident », une campagne publicitaire s'étendant sur deux ans pour encourager les employeurs à recruter des personnes handicapées, sera suivi d'une nouvelle stratégie en matière d'emploi. À cet effet, le Gouvernement collaborera avec les organisations représentant les personnes handicapées pour mieux comprendre les obstacles à leur emploi et élaborer des options d'avenir.

18. **M^{me} Milroy-Swainson** (Canada) dit que le programme du Canada pour mettre en œuvre la Convention est de nature multi-juridictionnelle et tous les niveaux du Gouvernement se sont engagés à réduire les obstacles et à continuer d'œuvrer à l'édification d'une société ouverte à tous. Par le biais de ses investissements, le Canada cherche à autonomiser les personnes handicapées pour qu'elles puissent réaliser leur potentiel et participer à la croissance et à la prospérité nationales à long terme. À cette fin, le Groupe de travail spécial sur les possibilités d'emploi des personnes handicapées a été institué pour aider le Gouvernement en recherchant les meilleures pratiques et pour réduire la persistance des obstacles à l'emploi des personnes handicapées.

19. Son gouvernement a lancé un certain nombre de programmes et d'initiatives qui ont aidé des personnes handicapées à acquérir les compétences et la formation requises pour décrocher un emploi. Les gouvernements provinciaux et territoriaux ont également fourni un appui important aux personnes handicapées notamment dans les secteurs de l'éducation, de la santé, de l'emploi et du logement. En raison de sa croyance dans l'importance de partager les meilleures pratiques sur le plan international, le Canada a consacré environ 350 millions de dollars entre 2001 et 2011 dans la programmation du développement international axé sur le handicap, portant notamment sur la santé préventive, l'éducation inclusive et la réadaptation communautaire.

20. **M^{me} Andelić** (Bosnie-Herzégovine) dit que la société civile de même que le Conseil des personnes handicapées cherchent à améliorer le mécanisme protégeant les droits de l'homme des personnes handicapées ainsi que la coordination entre les

institutions concernées et ont participé à l'élaboration du rapport initial de son Gouvernement sur l'application de la Convention. Son Gouvernement a fait siennes en 2003 les normes des Nations Unies sur l'égalité des chances des personnes handicapées, outre la promulgation d'une loi interdisant la discrimination à leur encontre, tout en consolidant différentes dispositions condamnant la discrimination, qui étaient auparavant réparties dans différentes lois.

21. Compte tenu de la nécessité de promouvoir la participation active des personnes handicapées dans la vie politique et dans les décisions à tous les niveaux, les organisations qui les représentent sont encouragées à participer aux débats publics sur les lois qui concernent l'ensemble des citoyens. Les personnes handicapées ont également été reconnues dans le domaine des sports et participent à un grand nombre de concours et de manifestations sportives. La Bosnie-Herzégovine possède un Comité paralympique et est représentée dans diverses organisations sportives de personnes handicapées.

22. En conclusion, sa délégation demande que le handicap soit intégré dans le programme de développement pour l'après-2015 et espère que les chefs d'État et de gouvernement à la prochaine Réunion de haut niveau sur la question du handicap et du développement réaffirmeront l'engagement de la communauté internationale en adoptant un document final orienté vers l'action.

La séance est levée à 15 h 45.